

REBECQ

à la une

Maison de repos

Nos aînés à l'honneur

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Découvrez les élus !

Budget 2021

Toutes les infos



Édito

A l'heure de mettre en page ce numéro, nous étions toujours dans l'expectative quant aux perspectives liées à l'évolution de la situation sanitaire. Vous ne trouverez donc pas notre traditionnel agenda des activités en fin de journal, car trop d'incertitudes entourent encore les mois à venir. Nous espérons de tout cœur que la vie sociale, festive, culturelle, gustative et associative pourra reprendre rapidement, en toute sécurité. Et nous nous ferons un plaisir de vous informer au mieux, dans le prochain numéro de ce journal, ou sur notre page Facebook « Commune et CPAS de Rebecq » ou encore sur notre site Internet entièrement remis à neuf : www.rebecq.be.

En attendant, vous trouverez tout de même dans ce numéro de nombreuses informations sur la vie communale, qu'il s'agisse par exemple du budget 2021 que nous présentons à l'équilibre, de la taxe déchets qui dépend de l'investissement de chacun d'entre nous dans la gestion de ses déchets, de la mise en place du Conseil Communal des Enfants après des élections dans toutes nos écoles ou, dans un registre plus léger, de la venue du grand Saint dans les établissements scolaires au mois de décembre, les mains chargées de cadeaux pour faire oublier quelque peu la morosité ambiante.

Tout au long de la crise sanitaire, les services de la Commune et du CPAS sont restés accessibles, sur rendez-vous, afin de continuer à aider la population et remplir nos missions essentielles de service public, dans le respect des mesures de sécurité et avec la volonté toujours renouvelée d'être là pour chaque citoyen, surtout en ces moments difficiles.

Au nom du Conseil et du Collège communal, je vous adresse tous nos vœux de bonheur et surtout de santé pour cette année 2021 que nous espérons tous plus douce que 2020 !

Patricia VENTURELLI
Bourgmestre



N° 72 - Janvier 2021

Spécial covid-19

QUARANTAINE OU ISOLEMENT, quelle est la différence ?

La quarantaine signifie que vous êtes préventivement écarté(e) pour limiter une potentielle propagation de la Covid-19. L'isolement signifie que vous devez rester à la maison parce que vous êtes malade ou avez été testé(e) positif(ve) au coronavirus.

QUARANTAINE

Vous devez vous placer en quarantaine :

- ▶ dès que vous vous sentez malade, mais n'avez pas encore été testé(e) positif(ve) pour la Covid-19
- ▶ si vous avez eu un contact à haut risque avec une personne qui a été testée positive pour la Covid-19 (c'est-à-dire : vous étiez pendant plus de 15 minutes à moins d'1,5 mètre de distance l'un de l'autre et vous ne portiez pas tous les deux un masque)
- ▶ si vous avez passé plus de 48h à l'étranger et vous avez reçu un SMS après avoir complété le Formulaire de Localisation du Passager
- ▶ si vous revenez d'une zone rouge

Procédure

Restez 7 jours à la maison.

Faites-vous tester 7 jours après

- ▶ le jour où vous avez eu un contact avec une personne atteint du coronavirus
- ▶ le jour où vous rentrez chez vous après un voyage dans un zone rouge

Si votre test est négatif, votre quarantaine est levée après 7 jours. Restez encore particulièrement prudent pendant les 7 jours suivants.

Si votre test est positif, vous devez vous placer en isolement. Restez encore 7 jours à la maison.

Si vous vous sentez malade, contactez votre médecin traitant.

Attention : si vous n'êtes pas testé (par exemple, les enfants de moins de 6 ans), vous devez rester dans votre maison pendant 10 jours. Après 10 jours, vous pouvez quitter votre maison mais vous devez rester particulièrement prudent pendant les 4 jours suivants.

Que devez-vous faire?

- ▶ Portez toujours un masque naso-buccal.
- ▶ Vous pouvez aller seul(e) à la pharmacie, chez le médecin ou au supermarché si vous n'avez pas d'autre solution.
- ▶ N'accueillez pas de personnes extérieures chez vous.
- ▶ N'allez pas rendre visite à d'autres personnes.
- ▶ Vous pouvez aller dans votre jardin ou sur votre terrasse.
- ▶ Prenez votre température deux fois par jour.
- ▶ Aérez votre habitation.
- ▶ Nettoyez tous les jours les surfaces que vous touchez souvent. (par exemple: les poignées de portes, les robinets, les interrupteurs, etc.)
- ▶ Utilisez des objets différents des personnes avec lesquelles vous vivez. (par exemple: d'autres assiettes, d'autres essuie-mains, d'autres draps, etc.)



Les Conseils communaux en visio !

En ces temps de pandémie, le Conseil communal s'est réuni plusieurs fois en visio-conférence. Les séances étaient diffusées en direct sur la chaîne youtube « Commune de Rebecq ». Vous pouvez également aller revoir les enregistrements si vous les avez manqués.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les prochains Conseils communaux se tiendront soit à nouveau en présentiel dans la Salle du Conseil de la Maison communale, soit à nouveau à distance, en visio-conférence.

- ▶ Utilisez si possible d'autres toilettes que les personnes avec lesquelles vous vivez.
- ▶ Utilisez si possible une autre salle de bain que les personnes avec lesquelles vous vivez.
- ▶ Si vous ne respectez pas les règles de la quarantaine et de l'isolement, vous pouvez être sanctionné par une amende.

Puis-je travailler?

Oui, si vous pouvez faire du télétravail. Vous ne pouvez pas aller sur votre lieu de travail. S'il vous est impossible de faire du télétravail, vous recevez un certificat de quarantaine.

Une exception est faite pour les professionnels de la santé asymptomatiques qui pourront continuer à travailler si leur présence est nécessaire à la continuité des soins (sur base d'une analyse de risque spécifique à leur environnement) : cette exception est limitée pour le moment à leur présence dans des sections de soins COVID ou sans contact direct avec des patients.

Vous pouvez aussi faire appel au chômage temporaire pour raison de force majeure. Les indépendants qui ne peuvent pas travailler à cause de leur mise en quarantaine peuvent faire appel au droit passerelle.

Comment obtenir mon certificat de quarantaine?

Un certificat de quarantaine est envoyé à l'adresse mail que vous avez communiquée et/ou sur votre eBox accessible via myebox.be. Si vous n'avez pas reçu de certificat de quarantaine sur l'un de ces 2 canaux et que vous avez reçu SMS avec un code quarantaine, vous pouvez l'obtenir ici «Demande de certificat de quarantaine» en précisant :

- ▶ votre numéro de registre national
- ▶ le code à 16 chiffres reçu par sms (le code quarantaine)
- ▶ votre numéro de GSM
- ▶ votre adresse email

S'il vous est impossible de recevoir un SMS, votre médecin généraliste peut également vous fournir un certificat de quarantaine.

ISOLEMENT

Vous devez vous placer en isolement si vous êtes testé positif pour la Covid-19. L'isolement dure minimum 7 jours. Il prend fin sur décision de votre médecin traitant.

Procédure

Restez 7 jours à la maison

Vous pouvez quitter votre maison après 7 jours

- ▶ si vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 3 jours.
- ▶ si vous n'avez plus de problèmes respiratoires (essoufflement, difficultés à respirer)
- ▶ Si votre test est positif mais que vous n'avez pas de symptômes, vous pouvez quitter votre maison 7 jours après votre test.

Que devez-vous faire?

- ▶ Ne sortez pas de chez vous.
- ▶ Vous pouvez aller dans votre jardin ou sur votre terrasse.
- ▶ N'accueillez pas de personnes extérieures chez vous.
- ▶ N'allez pas rendre visite à d'autres personnes.
- ▶ Aérez votre habitation.
- ▶ Nettoyez tous les jours les surfaces que vous touchez souvent. (par exemple: les poignées de portes, les robinets, les interrupteurs, etc.)
- ▶ Restez à l'écart des personnes avec lesquelles vous vivez.
- ▶ Utilisez des objets différents des personnes avec lesquelles vous vivez. (par exemple: d'autres assiettes, d'autres essuies-mains, d'autres draps, etc.)
- ▶ Utilisez si possible d'autres toilettes que les personnes avec lesquelles vous vivez.
- ▶ Utilisez si possible une autre salle de bain que les personnes avec lesquelles vous vivez.
- ▶ Utilisez si possible une autre chambre que les personnes avec lesquelles vous vivez.

Si vous ne respectez pas les règles de la quarantaine et de l'isolement, vous pouvez être sanctionné par une amende.



La violence conjugale, est-ce que ça me concerne ?

0800/30.030

LIGNE ÉCOUTE VIOLENCES CONJUGALES

24 h/24*

Anonyme et gratuit

www.ecouteviolencesconjugales.be

Dans un couple, il est normal qu'il y ait des désaccords, que l'on se dispute. C'est toujours désagréable, et cela peut même devenir invivable. Ce n'est pas pour ça que votre couple vit de la violence conjugale. Manifester ses désaccords, c'est sain.

Mais si vous avez peur, si vous sentez que vous ne pouvez plus réagir sans que votre partenaire devienne violent.e, vous êtes sans doute dans une situation de violence conjugale.

La violence conjugale n'arrive jamais d'un seul coup. Elle s'installe progressivement et maintient la/le partenaire qui la subit dans un climat de tension et de peur.

- ▶ je ne peux jamais discuter ou négocier. je dois me taire
- ▶ c'est systématiquement lui/elle qui «gagne» et moi qui cède, je dois toujours me plier à ses décisions
- ▶ parfois, il/elle est tellement menaçant.e que je n'ose plus le/la contrarier
- ▶ à tout moment j'ai peur qu'il/elle explose et soit violent.e
- ▶ il y a toujours une bonne excuse pour justifier sa violence
- ▶ votre partenaire ou ex-partenaire vous...

- Contrôle sans cesse ?
- Appelle sans cesse ?
- Dévalorise, rabaisse fréquemment ?
- Empêche de fréquenter votre famille, vos ami.e.s ?
- Humilie ? Vous insulte ?
- Prive de votre argent ?
- Contrôle toutes vos dépenses ?
- Lance des objets ?
- Bouscule ? Vous frappe ?
- Impose des pratiques sexuelles non désirées ?
- Menace de se suicider si vous le/ la quittez ?
- Menace si vous demandez de l'aide ?

Des professionnels peuvent vous aider. Prenez des renseignements auprès d'eux pour élaborer une stratégie qui préserve votre sécurité sans vous mettre en danger, ni vous, ni vos enfants.

DANS TOUS LES CAS, VOUS N'ÊTES PAS SEUL !

Qui peut appeler ?

- ▶ Les victimes
- ▶ Les auteurs qui souhaitent se faire aider pour sortir de la violence.
- ▶ Les proches de toute personne concernée par la violence et qui se demandent comment réagir face
- ▶ à cette situation : parents, enfants, ami.e.s, collègues, etc.
- ▶ Les professionnels qui souhaitent bénéficier de l'expertise d'une équipe spécialisée et développer une meilleure compréhension des situations de violence entre partenaires dans lesquelles ils sont amenés à intervenir (médecin, infirmière, assistant.e social.e, psychologue, pharmacien.ne, enseignant.e, etc.).

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.

 EN CAS D'URGENCE	En cas d'urgence médicale, appelez le 112  ambulance et pompiers	En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le 101  Police
SOS 	En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au 0800 32 123 7j/7, 24h/24	En cas de violence sexuelle (adulte ou enfant), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous. 
DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE		
Vous vivez une situation de violence conjugale et vous avez besoin de soutien (en tant que victime, auteur ou professionnel). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au 0800 30 030 ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be	Vous craignez d'avoir des comportements violents envers votre partenaire ou vos enfants ? Contactez les professionnels de Praxis 107 7j/7, 24h/24	Vous avez besoin de parler, appelez Télé-Accueil au 107 7j/7, 24h/24
Tchat pour femmes migrantes, victimes de violence (en Français, Espagnol, Anglais, Soomaaali, Pulaar, Peul, Fulani, Bassa, Tigrinya, Amharic, Soussou-Malinke) www.we-access.eu/fr/tchattez-avec-nous	Vous avez connaissance d'une situation de violence sur un enfant (négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle) appelez l'équipe SOS Enfants de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne Ecoute-Enfants au 103 9h à minuit, 7j/7	Vous avez été victime de violence sexuelle, appelez SOS Viol (pour adulte et adolescent.e) au 0800 98 100 ou envoyez un message via le chat des CPVS sur violencessexuelles.sittout.net/chat
Spreek je Nederlands en heb je advies of hulp nodig? > Link naar de Nederlandstalige versie		
		
		
		



COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

1

Restez à la maison si vous êtes malade.



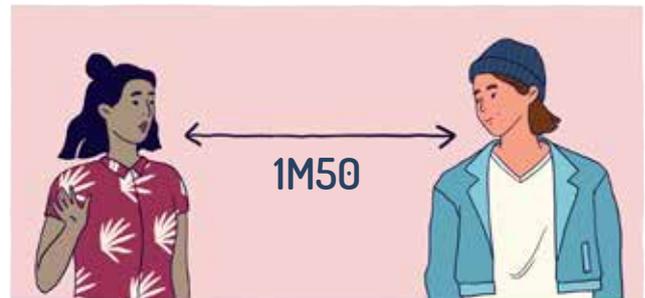
2

Lavez-vous les mains régulièrement.



3

Gardez 1,5 mètre de distance avec les autres personnes.



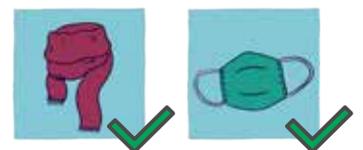
4

Évitez autant que possible de voir d'autres personnes.
Utilisez le téléphone, le chat, les emails.



5

Lorsque vous vous trouvez dans l'espace public, couvrez votre bouche et votre nez avec un masque ou une alternative (ex : foulard).



Porter un masque n'est pas suffisant, il est plus efficace de bien respecter les distances de sécurité et les règles d'hygiène.

**PARTAGEZ LES BONS RÉFLEXES,
PAS LE VIRUS.**

Le mot du Président DU C.P.A.S.



Gérer une maison de retraite n'est pas une mission de tout repos, surtout en cette période difficile, où la fragilité de nos seniors face à la crise sanitaire requiert de nos services une extrême prudence et un respect strict des mesures. Nous avons la chance à Rebecq de disposer d'un personnel professionnel,

qui se dévoue chaque jour pour nos résidents, bravant ses propres peurs pour offrir aux aînés un cadre de vie sécurisé, serein et bienveillant.

Et finalement, la vie en résidence n'est pas bien différente de la vie à l'extérieur : nos seniors rient, pleurent, s'amuse, se chamaillent, tombent amoureux, créent de belles amitiés... Chaque fois que je me rends à la Résidence, j'y suis accueilli par une anecdote, une nouvelle petite histoire de vie, un souvenir partagé.

Il est essentiel de s'interroger sur la place que nous réservons aux aînés dans notre société. En effet, nous avons la chance de vivre de plus en plus vieux et souvent en meilleure santé plus longtemps, mais nous manquons de structures adaptées pour faire face aux demandes, lorsque la solitude devient trop pesante ou que les forces s'amenuisent. Disposer de maisons de repos locales, gérées par des institutions publiques afin de réduire les coûts et de permettre à chacun d'en bénéficier quels que soient ses moyens, est une priorité, et je suis fier de pouvoir dire qu'à Rebecq, nous accueillons nos seniors dans une magnifique Résidence où ils peuvent couler des jours heureux, encadrés par des équipes de qualité.

Et pour leur donner un peu plus de visibilité en ces temps de confinement, nous avons voulu dans les pages suivantes leur dédier un reportage photos, afin que nos résidents puissent partager un peu de leur quotidien avec leurs familles.

Marino MARCHETTI

DES NOCES de palissandre à la Résidence !



Traditionnellement, les couples jubilaires sont fêtés par l'administration communale lorsqu'ils fêtent leurs 50, 55, 60, 65, 70 ans de mariage. Ils reçoivent un joli bouquet à domicile le jour de leur anniversaire de mariage et sont ensuite invités à une journée festive à la Salle Communale de Quenast, lors de laquelle ils reçoivent un cadeau de la commune, posent en compagnie du Collège communal pour une photo souvenir, et passent une après-midi musicale et conviviale autour d'un morceau de tarte.

Cette année, malheureusement, il n'a pas été possible d'organiser une fête des jubilaires en raison des circonstances sanitaires. Mais chaque couple a bien entendu eu l'occasion de recevoir tout de même son bouquet et son cadeau.

Pour M. Henri Demanet et son épouse Mme Caroline Smismans, résidents à la Maison de Repos, c'est le Président du CPAS, M. Marino Marchetti, qui leur a remis solennellement le magnifique bouquet venant saluer leurs 65 années de mariage !

Félicitations à eux et à tous les jubilaires de l'année 2020 !

St-Nicolas & PÈRE NOËL à la Résidence

Nos aînés ont reçu la visite de Saint-Nicolas, de Père Noël et de nombreux cadeaux réalisés par les élèves des écoles de Rebecq (Ecole communale de la Ruelle Al Tache et Ecole Libre Saint-Géry). De quoi redonner le sourire aux résidents et rendre le confinement un peu moins difficile à supporter.



Shooting photos

à la Résidence d'Arenberg



« Gabriel et François ont été heureux de pouvoir apporter de la bonne humeur aux résidents et aux membres du personnel de la résidence d'Arenberg en les faisant participer à un shooting photos. »

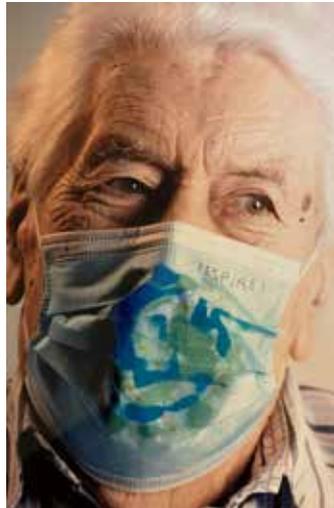
La Résidence D'Arenberg a organisé un « shooting photos » des résidents et du personnel afin d'immortaliser cette période difficile où le port du masque est obligatoire. Certains résidents ont

personnalisé leur masque lors d'un atelier bricolage. Une exposition des photos sera organisée au sein de la résidence. Chaque résident a déjà reçu une photo en souvenir de cette agréable journée.

Nous avons eu la chance de bénéficier des services de professionnels du secteur de l'audio-visuel pour réaliser ce « shooting photos ». Nous souhaitons vous présenter ces deux jeunes professionnels, Monsieur Gabriel Hennessy et Monsieur François Lips qui sont venus à titre bénévole photographier nos chers résidents et les membres du personnel. Nous les remercions pour cette belle journée et le travail fourni.

Monsieur Gabriel Hennessy est spécialisé dans l'élaboration des effets spéciaux dans le domaine du film et de la publicité. Il réalise également des courts métrages, ainsi que la mise en image de portraits, de paysages et scènes de la vie.

Monsieur François Lips est digital compositor, fonction qui consiste à finaliser tous les effets visuels d'un film par assemblage de différents éléments afin de rendre les scènes de celui-ci tout à fait réalistes. La photographie fait également partie des compétences de Monsieur François Lips. A travers les photographies, François Lips met en valeur les personnes, l'environnement, les scènes du quotidien.



Solidarité



Les enfants de maternelle de l'école communale de Rebecq ont fait une petite balade par une belle après-midi d'automne. Ils en ont profité pour semer un peu de bonheur et d'ondes positives autour du home et de la maison communale. Les petits ont réalisé avec beaucoup de soin de très jolies boules pour orner le sapin de la maison communale. Les plus grands ont, eux, décoré avec beaucoup d'amour des lettres afin

de remercier toutes les personnes qui prennent soin de nous durant cette période difficile et pour dire à nos aînés combien on pense à eux ! Mais aussi pour apporter un peu de chaleur à tous en cette fin d'année si particulière... La bienveillance et le soutien des enfants, quoi de plus beau pour réchauffer les cœurs ?

COURAGE, ON PENSE À VOUS !

#solidarité



*Un Noël
solidaire :*
GRÂCE À VOUS !

Comme chaque année, la Commune, via le service de cohésion sociale, et le CPAS ont collaboré afin d'organiser Noël Solidaire.

Et même si la crise sanitaire actuelle nous a contraints à revoir la formule, nous privant de l'ambiance festive qui caractérise cet événement, nous sommes parvenus à apporter un peu de bonheur à plus d'une centaine de Rebecquois ; parents, enfants et seniors.

C'est donc plus de cent paniers garnis qui ont été livrés afin d'apporter un peu de douceur aux repas de fêtes ainsi que des petits cadeaux pour les enfants sages !

Tout ceci n'aurait pas été possible sans la générosité de citoyens et de commerçants nous ayant apporté leur aide bénévole et leur soutien financier. Nous adressons donc un énorme merci à

- ▶ Esprit du vin,
- ▶ Histoire de boire,
- ▶ la Brasserie Lefebvre,
- ▶ l'Oie Cire,
- ▶ Wok In,
- ▶ EK Consulting pour la société Bee Tax Advisors,
- ▶ Intermarché de Bierghes,
- ▶ ainsi qu'aux donateurs anonymes, aux écoles communales et tous les bénévoles



Budget 2021

Le budget communal est un document fondamental et indispensable qui reprend l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour une année civile complète. Il se répartit en deux secteurs : le **service ordinaire** (qui contient les dépenses et recettes qui reviennent chaque année et sont des coûts de fonctionnement normal inhérents aux différents services de la commune, comme par exemple les traitements du personnel) et le **service extraordinaire** (qui contient les dépenses et recettes exceptionnelles, par exemple la rénovation d'un bâtiment ou d'une voirie).

Quelques recettes au service ordinaire

- ▶ Les recettes qui nous parviennent de la Région wallonne (**Fonds des Communes**) représentent un montant de 2.471.854,44 €.
- ▶ La **taxe IPP** représente un montant de 3.692.875,16 € et le **précompte immobilier** représente un montant de 2.318.981,49 €.
- ▶ Nous recevons également des subsides pour certains **emplois** comme le Plan de Cohésion Sociale, le Conseiller en Environnement, la Coordinatrice Accueil Temps Libre...

Quelques dépenses au service ordinaire

Le plus gros poste de dépenses est constitué par le **personnel**, pour un montant annuel total de 2.621.479,66 €.

Les dépenses de transfert (montant que l'on transfère à d'autres entités) sont très importantes : 984.700,04 € pour la **Zone de Police** Ouest Brabant wallon, 421.169,79 € pour la **Zone de secours** (ex service incendie), 1.552.417,76 € pour le **CPAS**, 118.984,07 € pour les **Fabriques d'Eglise**.

Au niveau de l'**enseignement et de l'extrascolaires** (garderies), les dépenses totales se montent à 984.700,04 €.

La totalité des dépenses dans le secteur de la **Jeunesse, l'Education populaire, la Bibliothèque, les Festivités et les Sports** représente un montant de 732.871,96 €.

Quelques achats et travaux prévus au service extraordinaire (investissements)

- ▶ la **réfection de la Rue Dr Colson, Chemin du Stoquois et Rue des Cendres** pour un montant de 1.050.000 €
- ▶ la **lutte contre les coulées de boue** au Sentier Froimont pour un montant de 170.000 € (avec un subside de 20.000 €)
- ▶ la **réfection de la Rue Zaman** pour un montant de 400.000 € avec un subside de 33.700€
- ▶ un marché de **réfection de voiries** diverses (hydrocarbonés) pour un montant de 50.000€
- ▶ l'achat de **matériel pour la régie technique** (camionnette, cuve sur engin, benne basculante...) pour un montant total de 28.500 €

- ▶ l'**acquisition de matériel informatique** pour un montant de 80.000€
- ▶ la **rénovation du bloc sanitaire à l'école du Montgras**, pour un montant de 25.000€
- ▶ l'achat de **matériel numérique dans les écoles**, pour un montant de 5.000€
- ▶ l'achat de **meublement scolaire** pour les diverses implantations pour un montant de 5.000 €
- ▶ l'**acquisition de la Salle de Wisbecq**, pour un montant de 120.000 €
- ▶ la **rénovation du logement communal** Chemin de la chaussée pour un montant de 37.000 €

Le montant total du service extraordinaire recouvrant ces investissements est estimé à 2.196.333,78 €.

Ces investissements seront financés comme suit :

- ▶ par des subsides à recevoir, qui sont de l'ordre de **25.750,21 €**
- ▶ par emprunt, pour un montant de **1.205.935,53 €**
- ▶ par un prélèvement sur le **fonds de réserve (970.398,25 €)**

Un budget 2021 à l'équilibre



Dimitri LEGASSE, Président de la Commission des Finances

Y a-t-il de grands changements pour le citoyen dans ce budget 2021 ?

Nous avons réussi à présenter un budget 2021 à l'équilibre, sans diminuer le service rendu à la population ni la masse salariale et sans lever de nouvelles taxes.

Cela n'a pas été simple, car les charges qui pèsent sur les communes sont de plus en plus lourdes et les besoins des citoyens toujours plus importants, surtout en ces temps de crise.

Au niveau des déchets, comme chaque année, nous devons appliquer le coût-vérité, et les Rebecquois ont produit beaucoup de déchets donc le coût répercuté sur le citoyen augmente lui aussi, qu'il s'agisse du prix du sac ou de la taxe immondices. Mais si chacun fait des efforts pour réduire sa production de déchets, mieux trier, créer un compost... la taxe de l'année suivante s'en ressentira !

Y aura-t-il de grands projets en 2021 ?

Les moyens sont très limités et les possibilités de subsides de plus en plus rares et de moins en moins conséquentes. Pourtant, nous avons tenu à maintenir nos investissements prioritairement dans nos écoles, que nous continuons à rénover et équiper petit à petit. Par ailleurs, nous veillons à maintenir une politique cohérente en matière de voiries et de profiter par exemple des grands chantiers d'impétrants pour rénover des portions de rues vétustes. Et bien entendu, nous restons vigilants et sollicitons chaque subside possible, dès qu'un appel à projets est lancé.

CONSEIL COMMUNAL des enfants les nouveaux élus

Les élections pour le Conseil Communal des enfants se sont déroulées durant ces premiers mois d'école malgré la crise sanitaire.

Il nous a bien entendu fallu adapter la procédure mais les élèves, de la 3^{ème} à la 6^{ème}, ont pu faire entendre leur voix.

Il y a 9 élus cette année :

- ▶ Victor Dehan pour l'école libre Wal'Active
- ▶ Louise Dockx pour l'école libre Saint-Géry
- ▶ Anaë Dechamps pour l'école libre Saint-Géry
- ▶ Zélie Dehombreux pour l'école libre Saint-Géry
- ▶ Loïc Holvoet pour l'école communale de Bierghes
- ▶ Rayane May pour l'école communale de Bierghes
- ▶ Yanis Bennani pour l'école communale La Petite École Bleue
- ▶ Mathias Wauters pour l'école communale du Montgras
- ▶ Livio Moschini pour l'école communale du Montgras

(Il n'y a pas eu de candidatures pour l'école communale de la Rue de Saintes)

Ils rejoignent les 6 élèves élus l'année passée et qui sont aujourd'hui en 6^{ème} :

- ▶ Émile Henry pour l'école libre Saint-Géry
- ▶ Mathys Labenne pour l'école communale de Bierghes
- ▶ Dahlia Borguignon pour l'école communale de Bierghes
- ▶ Thomas De Leu pour l'école communale du Montgras
- ▶ Arthur Breda pour l'école communale Les Petit Pas
- ▶ Emy Barnich pour l'école libre Wal'Active

Les réunions du Conseil communal des Enfants débiteront après les vacances d'hiver.

1



Loïc

Sécurité des enfants avant tout !

Bonjour je m'appelle Loïc, j'ai 9ans et j'aimerais mettre des panneaux dans les alentours et dans l'école. Les panneaux rappelleront les règles à respecter pour la sécurité des enfants.

2



Yanis

Aidons les gens qui en ont besoin !

Bonjour je m'appelle Yanis. J'ai 11ans, mon projet consiste à collecter des vivres, des vêtements et des jouets pour les donner à des associations

3



Victor

Pour plus de sport votez Victor !

Salut moi c'est Victor, je suis en 5^{ème}. J'aimerais organiser avec vous des rencontres sportives inter-écoles pour favoriser les échanges entre les élèves rebecquois. Les récompenses seront des équipements pour pratiquer plus de sport dans ton école.

Si tu aimes le sport, votes Victor !!!

5



Mathias

Plus de nature moins de pollution : vivons mieux à Rebecq !

Que Rebecq ait moins de déchets et plus d'arbres, de plantes, de nature. Pour faire cela, j'ai envie de créer une association de bénévoles pour (1 we/2) ramasser les déchets et planter. Si on a besoin d'argent, on pourrait organiser des brocantes.

7



Anaë

Sauvons des vies

J'aimerais beaucoup que tous les enfants de la commune puissent se former en 6^{ème} primaire à une formation « premier secours ».

9



Louise

Le changement c'est maintenant !

Protéger les animaux. Pour protéger les animaux, je propose d'arrêter d'abattre les arbres. Je propose d'arrêter de polluer la terre en interdisant les produits toxiques (par exemple le glyphosate). Je propose de protéger la Senne en organisant son nettoyage régulier par les écoliers. Je propose de planter des arbres et des haies avec mon école pour abriter des oiseaux.



10



Livia

Mangeons sainement
Mangeons ensemble

Mon projet est de promouvoir une alimentation saine ainsi que les producteurs locaux. Il faudrait réussir à créer des partenariats avec des commerçants du village afin de pouvoir offrir à tous les élèves une collation saine et équilibrée. Des fruits du Verger du Paradis, des yaourts de la Ferme du Tambourin, etc...

12



Rayane

Votez pour moi pour plus de sécurité
dans l'école et à l'extérieur

Arrêter de se disputer pour des jeux et laisser sa place aux autres élèves pour que tout le monde en profite. Et à l'extérieur de l'école faire plus attention aux sorties des enfants, à la route, car la sécurité de chacun n'a pas de prix

13



Zélie

Pour protéger la nature, arrêtez la
pollution !

Mon projet est de réduire la pollution, ajouter des poubelles dans les écoles, dans les sentiers de promenade et dans les rues. Alors je vais faire un concours : l'école qui ramasse le plus de déchets gagnera un panier garni.



Se balader EN FORÊT ?

Oui mais en respectant les règles !

Vous souhaitez **vous promener ou pratiquer certaines activités sportives en forêt wallonne** ? Du randonneur au VTTiste en passant par la famille adepte de cueillette de champignons le dimanche ... La forêt est aujourd'hui devenue un lieu de loisirs ou de ressourcement par excellence.

En principe, c'est le **propriétaire qui détermine les possibilités d'accès hors voirie publique**.

Respecter le code forestier

En Wallonie, le code forestier règle en effet la circulation en forêt. Il a 2 objectifs : protéger la forêt comme un milieu naturel et permettre la cohabitation la plus harmonieuse possible entre les différents usagers de la forêt.

Assurant un rôle de police, en ce compris la prévention, sur près de 540 000 hectares de forêt wallonne, le **Département de la Nature et des Forêts du SPW veille chaque jour au respect de ce code forestier**.

POINTS D'ATTENTION

Différencier sentier, chemin et route

- ▶ **Sentier (<1m)** : voie de circulation qui fait moins d'un mètre de large, c'est-à-dire la largeur nécessaire à la circulation d'un piéton. Les piétons ont accès à toute la voirie ouverte y compris les sentiers.
- ▶ **Chemin (>1m)** : la voie de circulation fait plus d'un mètre de large. Les chemins sont généralement en terre ou empierrement. Les cyclistes, cavaliers, attelages et skieurs ont accès aux chemins et routes mais pas aux sentiers.
- ▶ **Route** : les routes se caractérisent par leur largeur (au minimum celle d'un véhicule) mais également par leur revêtement. Elles sont pavées, goudronnées, bétonnées ou asphaltées.

Les véhicules à moteur n'ont accès qu'aux routes.

Circuler lors de la chasse

Pour toute action de chasse en battue, les chasseurs peuvent demander l'interdiction de la circulation dans les bois et forêts aux jours et aux endroits où cette activité présente un danger pour la sécurité des personnes. Les panneaux d'interdiction (affiches officielles avec fond rouge) doivent être placés par les chasseurs aux issues des chemins et sentiers publics traversant les zones concernées par l'activité de chasse.

A la cueillette des champignons

Un promeneur peut se retrouver en dehors des chemins et sentiers pour certaines activités comme la récolte de champignons, des fleurs et des fruits. Mais il est nécessaire d'avoir l'accord préalable du propriétaire de la forêt.

- ▶ Pour les forêts domaniales (propriétés de la Région wallonne), la récolte de champignons est autorisée de manière générale uniquement à ces conditions:
 - ▶ entre le lever et le coucher du soleil
 - ▶ la quantité maximum autorisée est de 10 litres par personne
 - ▶ l'autorisation est suspendue en période de chasse
- ▶ Pour les forêts appartenant à d'autres propriétaires, aussi bien publics (par exemple : les communes) que privés, l'autorisation du propriétaire est requise.

Non-respect du code : sanctions

En cas d'infraction, le SPW verbalise et peut proposer une transaction allant de 50 à 150 euros.

La régie technique

Travaille pour vous



Pose des illuminations de Noel



Aménagement et réparation du
rond-point Urban/ Drève Léon
Jacques

Dans le cadre de la prévention liée à la pandémie de Covid-19, les écoles communales ont été rééquipées de distributeurs de papier (feuille à feuille) et de poubelles ne nécessitant pas de contact pour jeter un déchet.

Aménagement du rond-point au Chemin de Ripain



Travaux EN COURS

Le chantier rue Docteur Colson continue en deux phases :

- **Raccordement dans la portion sise entre la rue du Montgras et la rue de la Chapelle**

Du 04/01/2021 au 28/02/2021

Fermeture de la voirie en journée. Accès en dehors des heures de travail pour les riverains.

- **Pose Chemin du Stoquois depuis le carrefour avec le Chemin du Blocu jusqu'au carrefour avec le Chemin Ardoisière**

A partir du 04/01/2021

En demi-voirie

Habitat léger

Qu'entend-t-on par « habitat léger » ?

Roulotte, yourte, caravane (résidentielle ou non), chalet, tiny house, kerterre, maisonnette en terre-paille, dôme, mobilhome, cabane... L'habitat léger se présente sous toutes sortes de formes et de matériaux avec pour aspiration commune : renouer avec une manière d'habiter qui correspond à des besoins présents.

Ce type d'habitat n'est pas seulement une réponse à la crise du logement ou à des défis sociaux et écologique, il s'agit d'une véritable alternative sociale et culturelle qui mène à repenser plus largement et plus loin les perspectives d'habitat des générations futures.

L'habitat léger est soumis à plusieurs législations différentes souvent confondues. Par exemple, si un habitat léger est conforme à la législation sur le logement, il ne l'est pas pour autant à celle de l'aménagement du territoire. L'habitat léger est impacté par plusieurs Codes, à savoir le Code wallon du logement, le Code du développement territorial (CoDT), le Code de l'environnement et le Code du tourisme.

Pour être reconnue comme telle, l'habitation légère doit être destinée à « l'habitation » et non à d'autres formes d'occupation comme l'hébergement touristique (gîte, airbnb...) ou l'activité professionnelle. Le placement/construction d'une habitation légère est soumis à l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme, et ce, quel que soit le système constructif envisagé.

Où construire ce type d'habitat ?

Les localisations possibles sont limitées aux zones destinées à la « résidence », à savoir les zones d'habitat et les zones d'habitat à caractère rural. Néanmoins, il existe quelques cas particuliers qui permettraient une installation dans des zones non destinées à la résidence comme la zone agricole, de loisir ou forestière qui pourrait être envisagée lorsque l'occupation est destinée à des « touristes » et que l'installation constitue de ce fait un « hébergement touristique ou de loisir ».

Par ailleurs, les personnes qui vivent en habitat léger sont régulièrement confrontées à des refus de domiciliation ; d'autres y renoncent par crainte d'être accusées d'infraction(s). Rappelons que l'acte de "se domicilier" constitue un droit fondamental en ce qu'il permet de bénéficier de différents droits, dont les droits sociaux, et constitue une obligation afin d'être localisé.

Les critères d'habitabilité

À l'heure actuelle, les critères de salubrité tels que définis par l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 ne sont pas applicables aux « habitations légères » mais ces principes sont amenés à évoluer. Lorsque l'habitat léger aura atteint une reconnaissance juridique (c'est-à-dire sera inclus dans un Code), des normes de salubrité lui seront appliquées.

Néanmoins, en matière d'urbanisme, le Code précise que le terrain destiné à accueillir ce type d'habitat doit avoir un accès à une voie suffisamment équipée en eau, en électricité, et pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ».

Quant au Code wallon du logement et de l'habitation durable, il prévoit à terme de généraliser l'application du permis de location à l'ensemble des habitations légères. Ce qui signifie concrètement que préalablement à sa mise en location, le bailleur devra obtenir auprès de la commune une « autorisation de mise en location » démontrant que son bien respecte notamment les critères de sécurité, de salubrité et de surpeuplement relatifs aux habitations légères, qu'il a été construit, aménagé ou créé dans le respect des dispositions applicables en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme...

Nouveau lotissement RUE PARMENTIER



Suite au permis d'urbanisation de 2018, la société DURABRIK introduisait, en août 2020, 14 demandes de permis d'urbanisme pour le nouveau lotissement (14 lots) sis Boucle Jeanne Rowart (parcelle sise à hauteur de la Rue Parmentier).

Le permis d'urbanisation (anciennement appelé permis de lotissement) avec création de voirie a pour objet la création de 14 lots destinés à des habitations unifamiliales (3 façades) jumelées par le garage ou groupées par le volume principal. Quatre lots sont situés à front de la voirie et les dix lots restants sont situés de part et d'autre de la nouvelle voirie.

Le projet prévoit également la création de 15 emplacements de parking, de 2 bassins de rétention souterrains d'eaux de pluie (SAUL) ainsi que le placement d'un plateau ralentisseur au carrefour rue Parmentier - nouvelle voirie.

En février 2018, le Conseil communal, seul compétent pour statuer sur la création d'une nouvelle voirie, a pris connaissance des résultats de l'enquête publique et des avis des différentes instances/commissions consultées et a marqué son accord sur la création d'une nouvelle voirie moyennant la conservation du sentier jouxtant le projet et la création d'une liaison entre cette nouvelle voirie et ce sentier.

Les travaux relatifs à la création de la nouvelle voirie (bassins d'orage, égouttage, parking, trottoirs...) ont bien été exécutés conformément aux plans approuvés ainsi qu'aux clauses et conditions du cahier spécial des charges (réception provisoire en novembre 2019).

Les demandes de permis d'urbanisme déposées, en août dernier, ont été déclarées incomplètes en date du 03 septembre 2020. Cela signifie concrètement que le demandeur dispose, tel que le prévoit le Code du Développement territorial (CoDT), de 180 jours pour nous transmettre les pièces manquantes aux dossiers. Si au terme de ce délai, aucun document ne nous a été transmis, les dossiers se solderont par un refus de permis d'urbanisme.

Tribune

POLITIQUE

Les textes sont reproduits intégralement tels que transmis par les groupes politiques.



« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. » Jean Jaurès

Commençons par une bonne nouvelle : 2021 ne pourra qu'être meilleure que la précédente !

Notre souhait le plus cher est que l'année que nous entamons soit une année de réadaptation et de reprise. Une année dont on dira, plus tard, qu'elle fut « une bonne année » pour notre commune, ses villages et pour tous ses habitants. Au sein des instances communales, les membres d'Union y travaillent avec beaucoup de sincérité et de conviction. Marino et moi remercions la Bourgmestre, les Echevins, les mandataires communaux et CPAS : Patricia, Marie-Thérèse, Jean-Lou, Jean-Paul, Gregory, André, Patrick, Manu, Justine, Alain, Nathalie, Julie, Micheline, Alain, Rossano ainsi que l'ensemble des membres de l'Union pour le travail fourni en 2020.

Certes, les moyens communaux ne sont pas illimités, les budgets sont à l'équilibre, les comptes sont positifs, le tout sans augmentation de la fiscalité ! Nous continuerons à veiller à équilibrer les aides, les services et les investissements entre les différents secteurs, la maison de repos, les crèches et les écoles, l'entretien des voiries, le soutien aux secteurs associatif et sportif, nous resterons attentifs à l'ensemble des habitants et singulièrement aux personnes en difficulté !

Aujourd'hui, la page de la pandémie n'est pas encore tournée. En attendant que la future campagne de vaccination porte ses fruits, nous devons maintenir toute notre vigilance, avec une attention toute particulière pour les plus fragiles d'entre nous. Parmi vos connaissances, il y a sûrement une personne isolée qui serait heureuse de recevoir un appel vidéo de votre part. Prenez donc quelques minutes et n'hésitez pas à lui faire ce cadeau : sa journée s'en trouvera ensoleillée !

Nous vous adressons tous nos vœux pleins d'impatience tant nous avons hâte de vous retrouver !

Marino & Dimitri.



Le Collège communal et sa majorité au Conseil communal, souhaitent déconstruire l'église Saints-Pierre-et-Martin de Bierghes, selon leur décision du 17.11.2020 de désigner un Bureau d'Etudes à cet effet !

Ce dernier devra tenir en compte la désacralisation ou pas, la présence du monument aux morts, l'avis de l'archevêché, de l'Agence wallonne du Patrimoine, l'obtention d'un permis d'urbanisme, le déménagement des objets liturgiques, la participation aux réunions avec les riverains. Ce dernier point mobilise légitimement les Bierghois pour sauvegarder leur église, située au cœur d'un site patrimonial classé, dont le cimetière et le presbytère.

Outre l'attachement émotionnel pour ce site ayant accompagné la vie de tant de familles locales, son caractère patrimonial ne laisse pas indifférent jusqu'à sensibiliser à leur cause l'ASBL « Communauté Historia » et Archeologia.be.

La restauration de l'édifice pour la présence en son sein d'un orgue, remarquable et exceptionnel, construit en 1845 par Joseph Merklin, illustre facteur d'orgues du 19ème siècle a ainsi été plaidée par les intervenants précités auprès de Valérie De Bue, Ministre Wallonne en charge du Patrimoine.

Cette intervention, conjuguée à celle d'Objectif Citoyens, devraient aboutir à une prochaine rencontre des parties prenantes auprès des autorités communales de Rebecq.

Il en effet essentiel pour nous, que toutes les alternatives à cette déconstruction, précisant leurs coûts et subventions respectifs, soient présentées pour avis à tous les Bierghois, et non à seulement quelques rares riverains afin de leur permettre d'exprimer leur préférence et d'adhérer à l'évolution du site au lieu de devoir subir une déconstruction !

Cette église ne mérite pas moins d'intérêt que l'ancien Hospice devenu l'Administration communale de Rebecq ou la Chapelle y attenante, destinée à accueillir la bibliothèque communale !

Objectif Citoyens refuse ce projet destructeur !

Philippe, Paul, Michel, Dominique, Fabien...et Sophie

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir les pages du journal communal à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil, deux fois par an, sous réserve de respecter les consignes suivantes : maximum 2.000 caractères espaces compris, [...] ces textes/articles ne peuvent en aucun cas interpeller ou invectiver nominativement qui que ce soit ; ne peuvent en aucun cas porter atteinte au personnel ni aux services communaux ; doivent respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles ; doivent mentionner nominativement leur(s) auteur(s) ; doivent être précédés du logo du groupe politique démocratique ; ne peuvent en aucun cas être accompagnés d'une photo [...]



2020, c'est fini, tu n'auras pas été positive comme année ! Tu as mis à mal nos perspectives d'avenir, notre santé physique et mentale, notre économie et particulièrement petites et moyennes entreprises, indépendants, restaurants, cafetiers.... A cause de toi, on a dû mettre de côté notre humanité : notre caractère social et d'entraide, notre besoin de contacts. Tu nous as enfermés pendant des semaines, créant une vie de stress et de morosité pour l'ensemble de notre population. On a gagné d'autres réflexes qu'on aurait voulu ne jamais connaître : les gestes barrières, le port du masque, la distance sociale.... 2020 a permis à certain de se réinventer, un retour aux commerces locaux, à prendre du temps pour cuisiner sainement, à penser à ses priorités personnelles, mais même là, toi mauvaise 2020, tu veux être la gagnante en réinstallant ton virus au cœur de l'automne pour freiner nos bonnes intentions.

Même au niveau climatique, tu ne seras pas une année à retenir. Malgré le télétravail et la diminution du trafic aérien, les résultats en réduction des GES (Gaz effet serre) ne sont pas moribonds et les mois les plus chauds jamais connus se succèdent encore.

Toi 2020 et ta crise sanitaire, tu n'as même pas su répondre à nos espoirs nés au début de la pandémie, d'impact environnemental, de changement structurel de nos modes de consommation, de retour au local et de proximité... Toi tu t'en va, mais tu nous laisse dans un monde en pleine crise ; et le plus mal sain, c'est qu'en plus on se rappellera de toi !

Non tu n'as pas gagné car ton successeur commence et même si le début sera difficile, 2021 ne sera que meilleur. Tu remarqueras que certains ont finalement poursuivi leurs bonnes intentions, que l'être humain aura retrouvé sa liberté de contacts, qu'un nouveau souffle économique, climatique, sociétale commence. Oui, nous souhaitons bienvenu à 2021 avec espoirs.

Oui nous vous souhaitons une bonne année 2021 à tous !

Raphael, Samuel, Muriel, Emile, Vincent, Sylviane



Turner, au plus vite, la page "2020"? Nous serions tentés par cette proposition et prêts à retrouver notre vie d'avant, celle d'avant la pandémie, l'isolement, les souffrances... Ce qui nous est arrivé en 2020 restera gravé dans nos mémoires. A nos yeux, cela ne doit plus jamais se reproduire. Nous ne pouvons pas simplement reprendre nos vieilles habitudes, mais nous devons aménager un futur pour nos enfants et petits-enfants.

Notre façon de vivre a-t-elle quelque chose à voir avec ce qui nous est arrivé? Nous, écolos, nous pensons que oui: depuis trop longtemps, nous avons tiré sur la corde par une consommation effrénée, des déplacements polluants, une déforestation massive et un gaspillage honteux. En même temps, de nombreux êtres humains, nos "frères et soeurs en humanité", même proches de nous, se sont retrouvés dans une détresse profonde. Pour assurer leur survie ils ne peuvent compter que sur des bénévoles ou sur des services publics débordés. D'autres, plus lointains, se voient souvent contraints de prendre le chemin de l'exil et, tels des papillons attirés par nos lumières, finissent parfois leur voyage en s'échouant sur nos plages.

Que pouvons-nous y faire? Eh bien, rendre notre système politique plus équitable, plus démocratique et solidaire et nous efforcer de modifier notre style de vie. La crise que nous traversons nous a appris qu'il était utile d'être plus attentifs aux autres et que nous priver de choses superflues n'était pas un grand sacrifice. Même s'ils ont souvent été maladroits, nos dirigeants ont pris conscience de la gravité de la situation. Nous leur en sommes reconnaissants et souhaitons qu'ils orientent leurs politiques vers plus d'équité et de soin envers les citoyens et la nature et s'inscrivent mieux dans notre projet écologique. Ceci permettra, nous le pensons, d'assurer un meilleur avenir à tous.

Que l'année 2021 voie le début d'une nouvelle dynamique qui rendra notre terre plus vivable pour tous! Voilà notre souhait le plus cher.

Léon, Angélique, Marianne, Marie-Claire, Didier, Violette, etc. ecolo.rebecq@gmail.com



RUS

Rebecquoise

Bientôt de nouvelles infrastructures

Vu le nombre de jeunes (300) qui découvrent le football au sein de la RUS et le beau parcours de l'équipe première actuellement en D2 amateur, il est nécessaire de rénover et d'agrandir les infrastructures, afin d'accueillir tout ce petit monde dans de bonnes conditions.

Le projet prévoit la construction entre les deux terrains d'une tribune, avec buvette et vestiaires. L'avant-projet de l'architecte a été validé par le Collège communal, et représente un montant de 1.235.000 € HTVA, qui sera pris en charge par le club RUS, avec l'aide de subsides d'Infrasports. La participation de la Commune consiste en la prise en charge des frais du bureau d'architecte (estimation : +/- 100.000 €). Il est à noter que la Commune reste propriétaire du terrain.

La Commune

SOUTIENT LE SPORT et les clubs sportifs !



En ces temps où la pratique sportive est de plus en plus difficile en raison des restrictions sanitaires, le Collège communal a décidé de réaliser des bâches promotionnelles, qui seront apposées sur les structures métalliques disposées sur le territoire communal, afin de promouvoir les clubs sportifs locaux et rappeler aux gens de ne pas les oublier, dès que les activités sportives seront à nouveau autorisées.

Ouvrez l'œil et repérez les bâches !

COURS

de turbo kick power à Rebecq



Depuis début septembre 2020, se déroulent les lundis et mercredi de 20h30 à 21h30 des cours de turbo kick power au centre sportif de Rebecq.

Le turbo kick power est une méthode d'entraînement cardio vasculaire et musculaire en musique basée sur les mouvements provenant de la Boxe et des Arts Martiaux adaptés au fitness.

Vous avez envie de brûler des calories, de perdre du poids, de travailler le cardio, l'endurance... Rejoignez les cours pour une bonne ambiance au centre sportif.

Contact : ERIC DJAHOUÏ - ericdjahoui@hotmail.com
0487/20.92.73

À la Sainte-Catherine, TOUT BOIS PREND RACINE !

Ce 28 novembre 2020, Objectif Nature (PCDN de Rebecq) organisait comme chaque année une distribution d'arbres à l'occasion de la Semaine de l'Arbre. 1080 plants d'arbres, offerts cette année par la Région wallonne, ont tous trouvé preneur. Charmes, Noisetiers, Hêtres, Pommiers, Groseilliers, Framboisiers... seront plantés par les citoyens qui en plus de profiter des fruits qu'ils récolteront, offriront des abris et de la nourriture pour de nombreux oiseaux et insectes.

Les citoyens ont également pu bénéficier des conseils toujours avisés de la part des bénévoles d'Objectif Nature sur la plantation et l'entretien de leurs futurs arbres et arbustes.

Le PCDN vous donne d'ores déjà rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle distribution d'arbres !



PLAINES DE VACANCES communales

Pour les enfants scolarisés en maternelle

24 places maximum pour les vacances de détente et 33 places maximum pour les vacances de printemps, priorité aux rebecquois, les non-rebecquois sont inscrits sur une liste d'attente.



Où ? Ecole Communale

Ruelle Al'Tache - 1430 Rebecq

Pour les enfants scolarisés en primaire

24 places maximum pour les vacances de détente et 33 places maximum pour les vacances de printemps, priorité aux rebecquois, les non-rebecquois sont inscrits sur une liste d'attente.



Où ? Ecole Communale

Rue du Montgras, 36 - 1430 Rebecq

Quand ?



Vacances de détente :

► du 15 au 19 février 2021 de 8h30 à 16h30

Vacances de printemps :

► du 6 au 16 avril 2021 de 8h30 à 16h30

► ATTENTION : Férié le lundi 5 avril 2021

Frais et modalités d'inscription :

► Vacances de détente et de printemps : 25€ la semaine sauf celle du 13 avril : 20 €.

Ces montants comprennent l'inscription, le potage à midi et une collation sur la journée. Les familles inscrivant leurs enfants aux mêmes dates, bénéficient de la gratuité pour le 3^{ème} enfant.

► Les inscriptions se feront par internet sur le site www.rebecq.be, le samedi 08.02.2020 de 9h à 18h ou au service Population de l'Administration communale de 9h à 10h30.

Garderie :

► de 6h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

► 0,50€ la demi-heure

► payée obligatoirement à la surveillante sur place.

Repas :

► Pique-nique à apporter

Renseignements :

► Mme Cassandra Dupont, 067/28.78.09 pour les inscriptions et l'organisation.



Passage

DU GRAND SAINT

dans nos écoles communales

Ce lundi 7 décembre 2020, le Grand Saint a fait son apparition au sein de nos écoles communales pour le plus grand bonheur de nos enfants. Chaque enfant sage (et, surprise, ils l'étaient tous !) a reçu un sachet de friandises ainsi qu'une clémentine. Les enfants ont pu l'accueillir avec une chanson dans la cour de récréation, puisque bien entendu Saint-Nicolas est resté à l'extérieur en raison des mesures de sécurité liées à la pandémie de Covid-19.

Il a également déposé de nombreux jeux de société et des cadeaux dans tous les accueils extrascolaires. Les enfants vont pouvoir en profiter pendant que les parents travaillent.

Cette ambiance chaleureuse a été appréciée de tous et les mesures sanitaires ont été correctement respectées.

La magie des fêtes peut opérer...





Stop aux déchets !



Coût-vérité des déchets : pas d'augmentation de la taxe immondices en 2021

Les Communes ont pour obligation de répercuter auprès de leurs citoyens les coûts liés à la gestion des déchets. Cette obligation imposée par la Région wallonne, c'est le coût-vérité. L'objectif est de conscientiser la population et de l'inviter à réduire la quantité de déchets produits.

Les coûts de gestion de déchets augmentent d'année en année mais la taxe immondices n'augmentera pas en 2021. Par contre, la Commune a décidé d'augmenter le prix des sacs poubelles.

Le prix du rouleau de 10 sacs de 60 litres ou de 20 sacs de 30 litres passera de 1,25 € à 1,60 €. Cette augmentation permet une application plus juste du principe du pollueur-payeur. Au moins vous triez, au plus vous produisez de déchets, au plus vous paierez cher pour l'élimination de vos immondices.

Le prix des sacs verts quant à lui ne change pas, il est toujours de 5€ le rouleau de 10 sacs de 25 litres.

Déchets sauvages, les amendes sont salées.

Abandon et jet de mégot de cigarette, de canette ou de chewing-gum, il faudra désormais faire très attention. Afin de lutter contre les délits environnementaux les plus courants et dissuader les auteurs, le Gouvernement wallon a revu certaines sanctions à la hausse :

- ▶ 300 euros en cas d'abandon d'un emballage (en ce compris les bouteilles en plastique ou en verre), d'un sac poubelle, d'un bidon d'huile usagée, de récipient, de déchets inertes et de déchets d'amiante ;
- ▶ 200 euros en cas d'abandon de mégot, de canette ou de chewing-gum ;
- ▶ Les masques buccaux et les gants sont également ajoutés à la liste des déchets sauvages visés dans le Code de l'Environnement ;
- ▶ 150 euros En cas d'incinération de déchets ménagers en plein air ou dans des installations, à l'exception de l'incinération des déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, à condition que l'incinération soit réalisée à minimum 100 mètres de toute habitation ;
- ▶ 50 euros en cas d'abandon d'une déjection canine.



LE PETIT +

de Monsieur Environnement :

les achats en vrac,
c'est pas si compliqué

Si vous souhaitez réduire vos déchets de cuisine (emballages plastiques, carton, aluminium,...), l'achat d'aliments et de produits en vrac constitue la meilleure solution.

Si cela peut paraître difficile au départ, l'achat en vrac n'est pas si compliqué. De la méthode, un peu d'équipement, quelques habitudes à prendre et le tour est joué.

Les 5 règles d'or de l'achat en vrac



- ▶ Commencer en douceur. Ne changez pas radicalement toutes vos habitudes du jour au lendemain. Vous risqueriez de ne pas vous y tenir longtemps. Commencez par faire un inventaire de vos aliments que vous pourriez acheter en vrac afin d'éviter les emballages.
- ▶ Trouver un magasin ou une épicerie vrac. Souvent ce type d'enseigne propose des produits locaux et issus de l'agriculture biologique, c'est encore mieux pour l'environnement et pour votre santé. Pour d'autres aliments tels que la viande, le fromage, le poisson,... vous pouvez demander au boucher, au fromager ou au poissonnier d'utiliser vos propres contenants à la place de leurs emballages.
- ▶ S'équiper. Bocaux en verre pour les céréales, les aliments secs et les biscuits. Contenants hermétiques pour les aliments tels que la viande et le fromage. Sacs en tissus et filets pour les fruits et légumes. Bouteilles vides pour les produits d'entretien.
- ▶ S'organiser. L'achat en vrac demande un minimum d'organisation principalement liée à la préparation des contenants avant la réalisation des achats.
- ▶ Respecter les règles d'hygiène de base. Il est nécessaire de laver et stériliser les bocaux neufs dans de l'eau bouillante. Pensez aussi à nettoyer correctement et régulièrement vos contenants et vos bocaux.

UN 11 NOVEMBRE *fleur*

Même si les cérémonies patriotiques n'ont pas pu se tenir selon les modalités habituelles, ayons une pensée pour les anciens combattants et tous ceux qui ont donné leur vie pour la paix et la liberté. Tous les monuments aux morts ont été fleuris, de même que les tombes des anciens combattants.



Dernière minute

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

En 2020, la Commune a reçu 9856 visites, 8655 courriers et 248 visiteurs dans le cadre de visites touristiques.

Population – Etat civil

Au 01/01/2020, la population rebecquoise était de 10927 habitants répartis comme suit : 5413 hommes et 5514 femmes. L'année 2020 a connu 37 mariages, 13 divorces, 46 déclarations de cohabitation légale, 95 naissances, 36 reconnaissances de paternité et 77 décès.

Urbanisme – Mobilité :

- | | |
|--------------------------------|---|
| En 2020 ont été délivrés : | Ont été traitées : |
| ▶ 95 permis de bâtir | ▶ 285 demandes de renseignements de notaires. |
| ▶ 3 permis unique ; | ▶ 290 occupations de voiries |
| ▶ 58 déclarations de classe 3. | |

Réunions

En 2020, du 1er janvier au 1er novembre :

- | | |
|---|---|
| ▶ le Conseil communal s'est réuni 7 fois ; | ▶ le Conseil Consultatif des Aînés s'est réuni 7 fois en présentiel. |
| ▶ le Collège communal s'est réuni 40 fois ; | ▶ le PCDN s'est réuni 2 fois, il compte 20 à 25 membres et a mené 5 actions ; |
| ▶ le Conseil communal des Enfants s'est réuni 5 fois en présentiel et 1 fois en visioconférence ; | ▶ la CLDR s'est réunie 1 fois |
| | ▶ la CCATM s'est réunie 4 fois ; |

Primes

En 2020 (du 01/01/2020 au 01/11/2020), ont été octroyées :

- ▶ 13 Primes à l'acquisition de fûts composteurs, pour un montant total de 459,93 € ;
- ▶ 314 Interventions dans les frais de télévigilance pour un montant total maximum de 2.227,30 €.

FEDRIS – AGENCE FEDERALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Chaque année, les accidents de travail et les maladies professionnelles font de nouvelles victimes. L'agence fédérale des risques professionnels est là pour aider ces victimes.

Vous avez eu un accident de travail, vous êtes atteint d'une maladie professionnelle, n'hésitez pas à contacter l'assistant social de votre région au 02/272.28.20.

Vous avez des difficultés à vous déplacer ? Demandez à l'assistant social de votre région de vous rendre visite.

N'hésitez pas à nous envoyer un courrier électronique en cas de questions à l'adresse : social@fedris.be

AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ : UNE NOUVELLE PLATEFORME EN LIGNE

Vous avez rencontré un problème d'accessibilité dans les bâtiments ouverts au public, les voiries ou les transports, à Bruxelles ou en Wallonie ? Alors signalez-le !

Rendez-vous sur la plateforme « Agir pour l'accessibilité », lancée par le CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles), pour le signaler aux services compétents, lesquels s'occuperont alors de faire le nécessaire pour améliorer et/ou favoriser leur accessibilité.

Le contenu de la plateforme est également traduit en Langue des Signes (LSFB) et en Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Il est également possible de signaler un problème d'accessibilité en LSFB

La plateforme est disponible à cette adresse : agir.cawab.be

Mail : agir@kawab.be

Tél : 081/13 97 87

CQFD, c'est quoi ?



Du tutorat scolaire individuel par des jeunes pour des jeunes.

- ▶ Par des étudiants du supérieur (UCLouvain ou Hautes écoles du BW)
- ▶ Pour des élèves du secondaire (Domiciliés ou scolarisés en BW)

Donne la possibilité à des élèves en difficulté de recevoir une formation appropriée en leur offrant tes connaissances.

Un job étudiant qui a du sens à deux pas de chez toi et avec une totale liberté d'organisation (sous convention de volontariat, une rémunération de 20€/ 2h + frais de déplacement)

LIEU DU COURS au choix (au domicile de l'élève ou du tuteur, en bibliothèque, autre ...)

Une question ?

Rendez-vous sur : www.cqfd-bw.be ou contactez-nous via l'adresse : info@cqfd-bw.be

La Chaloupe AMO - Rue du Monument, 1 - 1340 Ottignies

RÉAMÉNAGEONS nos quartiers ensemble !

Le Collège Communal a souhaité prévoir l'aménagement ou le réaménagement de certains quartiers de la Commune. Soucieux de l'avis des riverains et ayant le désir d'encourager la participation citoyenne, il a missionné le service de cohésion sociale pour aller à leur rencontre et recueillir leurs idées.

Plusieurs réunions avaient été programmées mais, suite à la crise sanitaire, une seule a pu avoir lieu jusqu'à présent. Lors de cette réunion, les riverains ont pu faire part de problèmes rencontrés, proposer leurs solutions, donner leurs idées, formuler des souhaits. Aujourd'hui, leur projet est à l'étude. Le Service de cohésion sociale prévoira de nouvelles réunions dès que les mesures gouvernementales le permettront.

État Civil

Ils sont arrivés



SEPTEMBRE (SUITE),

Soufiane EL KAIDI, né le 20 septembre, chez Zsanett Palotasi

EN OCTOBRE (SUITE),

Lin MOKHAYBER, née le 9 octobre, chez Maria Almhawich et Obada Mokhayber

Nelya BOUZIDI, née le 24 octobre, chez Zakia El Ouakili et Hacene Bouzidi



Dario PATTE, né le 25 octobre, chez Laura Willocq et Christopher Patte

Oscar PELLEGRINI, né le 26 octobre, chez Floriane Vanhoolandt et Olivier Pellegrini

Antonio MALLOGGIA, né le 28 octobre, chez Maude Wera et Silvio Malloggia



Haley et Marley LEBORGNE, nés le 31 octobre, chez Déborah Van der Biest et Johnny Leborgne

EN NOVEMBRE,

Matthias BUYS, né le 7 novembre, chez Mégane Neetens et Gil Buys

Elysée MALENGREAUX VERLE, née le 13 novembre, chez Sandy Verlé et Cédric Malengreaux

Soan BUYS ALONSO, né le 17 novembre, chez Cathy Buys et Vanessa Alonso Garcia

Aelis VANDENBORG REYES, née le 20 novembre, chez Diana Reyes Salobral et Pierre Vandenberg



Sami ASHOUR, né le 22 novembre, chez Dima Dabbah et Ahmad Ashour

Thiago BOULANGE, né le 27 novembre, chez Céline Parvais et Jonathan Boulangé

César VAN CAUWELAERT, né le 30 novembre, chez Emilie Severs et Sascha Van Cauwelaert

Ils se sont mariés

EN NOVEMBRE,



Le 4, Maria Rodriguez Gutierrez et Miguel Rodriguez Fernandez

Le 21, Noémie Malbecq et Xavier Dockx

Le 21, Anaïs Ruelle et Jonathan Tabureau

EN DÉCEMBRE,



Le 5, Stéphanie Bruneau et Eric Rosiere

Ils nous ont quittés

EN OCTOBRE (SUITE),



Jean Braun, Marie-Louise Vielvoye, Giuseppe Paoletti, Grace Sibley, Johnny van der Beken, Marc Thonnard, Francis Leroy

EN NOVEMBRE,



Jean Wauquier, Amicie Onkelinx, Jacques Deleu, Josiane Croeckeaert, José Maréchal, Roger Vanholder

EN DÉCEMBRE,



Freddy Picalausa, Guy Devos, Maurice Ghem, Denise Roux, Jean-Michel Simon

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive.



Le Conseil communal a le regret de vous faire part du décès de deux anciens Echevins de la Commune de Rebecq, M. André Ghislain et M. Jean-Marie Hote-nauve, et présente ses sincères condoléances aux familles endeuillées.

L'Administration communale déplore le décès de Mme Michela Loddo, employée au service Secrétariat depuis de nombreuses années et décédée inopinément le 11 novembre. Les mandataires communaux et ses collègues adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Une naissance, un arbre, PREMIÈRE ÉDITION

A l'occasion de la Semaine de l'Arbre, 29 nouveaux-nés ont reçu un arbre fruitier de la part du Collège Communal. Pommiers, Poiriers, Cerisiers et Myrtilliers ont été plantés à Rebecq par les heureux parents et grandiront au rythme de leur enfant. Un photographe a immortalisé l'instant et chaque enfant a reçu un diplôme le reliant à son arbre.



Édito

Amis de la culture, malgré la période particulièrement difficile que nous traversons, nous vous souhaitons que cette année 2021 nous réunisse enfin, en bonne santé et dans la joie des retrouvailles.

Regardez vos yeux se poser sur une toile, entendre vos rires au théâtre, écouter vos arguments lors de débats, vous servir un verre autour de notre bar, vous accueillir et faire vivre la culture dans notre village.

Tout cela nous manque mais nous gardons espoir. Nous reviendrons dès que

possible encore plus forts et avec de nouvelles énergies.

Nous vous invitons à consulter notre site internet www.rebecqculture.be et notre facebook C.c.Rebecq pour suivre notre actualité.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

À très vite ...

L'équipe du Centre culturel de Rebecq



Maïté Saint-Guilain VIENT D'ÊTRE NOMMÉE DIRECTRICE du Centre culturel de Rebecq.

Maïté Saint-Guilain est la nouvelle directrice du Centre culturel de Rebecq, où elle succède à Steve Cerisier, cinq mois après le décès inopiné de celui-ci. Après quatorze années

passées au Centre Culturel du Brabant wallon, c'est avec un sérieux bagage que Maïté arrive à Rebecq, où elle pourra mettre à profit son expérience de terrain.

